

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	80 (1951)
Heft:	8
Rubrik:	L'orientation professionnelle en 1950

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les vingt-sept groupes qu'il avait formés parmi ses 400 élèves font penser tout naturellement aux familles des villages d'enfants avec cette différence qu'il s'occupait des enfants uniquement durant le temps des classes. Les moniteurs qu'il formait et mettait en action dans ses classes ne sont pas sans quelque parenté avec les chefs de patrouille scouts ou les responsables des mouvements de jeunesse.

Rarement l'autonomie des écoliers a été poussée aussi loin qu'à son école. Preuve en soit la façon dont il punissait ses élèves, lorsqu'ils avaient commis une faute. Personnellement il n'aimait pas punir ; il disait : « En punissant, j'obéis à la justice mais je fais mal à mon cœur. »

Il distinguait deux classes de fautes : les fautes graves (comme mentir, voler, frapper ses camarades, faire le rapporteur et se réjouir du mal d'autrui...) dont les coupables étaient portés sur un registre appelé *le livre noir*. Chaque semaine, le livre était ouvert devant toute l'école. Un jury d'enfants formait le tribunal devant lequel on amenait le coupable. Celui-ci s'étant défendu, les juges prononçaient. La plupart du temps, le maître n'avait qu'à ratifier la sentence du tribunal, car les enfants étaient impartiaux. Les fautes légères étaient soumises au jury, mais les punitions étaient douces et portées de façon à améliorer le coupable sans l'humilier publiquement.

Ce rappel de l'activité d'un grand éducateur catholique, mort il y a cent ans, manifeste par lui-même la tradition de charité, de bienveillance maternelle, le souci d'une organisation pratique effective qui caractérisent l'Eglise catholique dans son action éducative, spécialement à l'égard des enfants, des déshérités et des malheureux.

L'orientation professionnelle en 1950

Selon la statistique publiée récemment dans *La Vie économique*, par l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail, les 308 offices d'orientation professionnelle officiels, affiliés à l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis, se sont occupés, en 1950, de 40 300 cas contre 39 782 l'année précédente. Le nombre des placements en apprentissage est également passé de 14 216 en 1949 à 14 538 en 1950. D'autre part, ces offices ont pu placer 10 294 jeunes dans des écoles du degré moyen ou professionnelles ou leur procurer des places d'ouvriers, d'employés qualifiés, des places de pré-apprentissage ou des solutions intermédiaires telles que des séjours en Suisse allemande ou chez des paysans. Cette année comme en 1949, et pour toute la Suisse, environ 47 % des jeunes libérés de la scolarité obligatoire ont eu recours à l'orientation professionnelle individuelle. Ces résultats représentent le maximum obtenu depuis qu'a été créée la statistique fédérale de l'orientation professionnelle. La forte augmentation de 4500 cas constatée l'année dernière chez les jeunes y ayant eu recours n'était donc pas, par bonheur, une exception.